

Séance du conseil municipal du 10 avril 2017

**PRÉSENTS** : TORCK Chantal • BELTRAMELLI Didier • BORDE Aline • CAMUS Jacky • COLSON Sylvie • COURTOIS Michel • DUPERRIER Bernard • MONNOT Bruno • PATENAT Sophie • PONSOT Danièle • GUILLAUMONT Jeannine • JANET Alain • BOSC Jean

**ABSENTS EXCUSÉS** : FERRAROLI Noémie (pouvoir à BELTRAMELLI Didier) • JENOUDET Sandra (pouvoir à BORDE Aline) • QUINARD Jacky • RYON Florence (pouvoir à COLSON Sylvie) • VILMONT Françoise (pouvoir à BOSC Jean)

**ABSENT** : ROUSSEY Pascal

**SECRÉTAIRE** : Sophie PATENAT

COMPTE RENDU

COMMUNE:

➤ **Vote du compte administratif:**

Examen et vote du compte administratif présenté par Mme BONNIN, trésorière.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes de l'exercice 2016 :	401 970.33	1 500 885.09	1 902 855.42
Dépenses de l'exercice 2016	294 945.40	1 124 517.03	1 419 462.43
Resultats de l'exercice 2016	107 024.93	376 368.06	483 392.99
Résultats antérieurs 2015	- 337 826.91	667 927.08	330 100.17
Solde restes à réaliser	- 103 000.00	0.00	- 103 000.00
<b>Résultat de l'ensemble</b>	<b>- 333 801.98</b>	<b>1 044 295.14</b>	<b>710 493.16</b>

Vote : 16 pour, Madame le Maire ne prenant pas part au vote.

➤ **Approbation du compte de gestion** dressé pour 2016 par le Receveur  
Voté à l'unanimité.

➤ **Affectation du résultat:**

Déficit antérieur :	333 801,98 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	710 493.16 €

Voté à l'unanimité.

➤ Madame BONNIN précise que notre capacité d'autofinancement a augmenté grâce aux prêts qui ont été renégociés par Madame le Maire.

En outre elle informe que cette capacité d'autofinancement nette sur 2016 = 296 830 €,  
Ce qui correspond à 173 €/habitant.

Pour des communes de même strate : 103€/habitant.

Montant total de la dette : 736 390 € au 31/12/2016, équivalent à 430 €/habitant.

Pour des communes de même strate : 695 €/habitant.

➤ **Vote des 3 taxes:**

**Maintien du taux constant. Cependant Mme le Maire précise que les bases nationales augmentent.**

Taxes	Taux votés	Bases	Produits correspondants
Habitation	: 18,99	2 010 000 €	381 699 €
Foncière bâti	: 16,93	1 488 000 €	251 918 €
Foncière non bâti	: 26,92	77 600 €	20 890 €

Voté à l'unanimité.

- **Budget primitif 2017:**  
 Dépenses et recettes de Fonctionnement : 2 141 047.16 €  
 Dépenses et recettes Investissement : 2 710 712.98 €  
 Voté par 14 pour et 3 abstentions.

### LOTISSEMENT TASTROT:

- **Compte administratif:**  
 Examen et vote du compte administratif présenté par Mme BONNIN, trésorière.  
 16 pour, Madame le Maire ne prend pas part au vote.
- **Approbation du compte de gestion** dressé pour 2016 par le Receveur  
 Voté à l'unanimité.
- **Affectation du résultat:**  
 Solde d'exécution : 1.52 €.  
 Voté à l'unanimité.
- **Budget primitif 2017:**  
 Dépenses et recettes de Fonctionnement : 3 258 €  
 Dépenses et recettes d'Investissement : 3 258 €  
 Voté à l'unanimité.

### • CONVENTION SALLE MAIRIE :

Une orthophoniste va exercer prochainement sur la commune. Elle recherche actuellement un local qui lui permettrait de recevoir ses patients jusqu'à l'achèvement des travaux de la maison de santé (environ octobre 2017).

Les deux pièces situées au premier étage de la mairie pourraient convenir.

Un loyer de 250.00 € charges incluses sera demandé . Une convention sera établie.

Voté à l'unanimité.

### • PERSONNEL - OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTES

Dans le cadre de la proposition d'avancement de grade soumis à la CAP du 16 mai 2017, Madame le Maire propose de créer :

- un emploi permanent « d'adjoint administratif principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe » à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 et de supprimer à cette même date un poste « d'adjoint administratif principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe ».

Voté à l'unanimité.

- un emploi permanent « d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe » à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 et de supprimer à cette même date un poste « d'adjoint technique territorial ».

Voté à l'unanimité.

### • REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF :

- Redevance de fonctionnement R1 = 1 275.20 € pour 2017

Voté à l'unanimité

- Redevance pour les canalisations présentes sur le domaine public communal : RODP 2017 = (0.035 € x 8480 m + 100 €) x 1.18 = 468.00 €

Voté à l'unanimité

- **SUBVENTIONS :**

- Association Valentin Haüy : 0 €, cette association n'est pas sur le territoire de Chaussin.

- Voté à l'unanimité

- ASCEM (Association Sportive et Culturelle des Ecoles maternelles du secteur de Chaussin) : 100 €

- Voté à l'unanimité

- **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

- Une demande d'occupation du domaine public par un commerce ambulant nous est parvenue pour une vente de plats vietnamiens avec occupation un après-midi par semaine.

- Voté par 14 voix pour et 3 abstentions.

- **BATIMENTS :**

- Les fenêtres et volets de la salle Jean Guillemot sont en mauvais état. Des devis ont été demandés à deux entreprises.

- L'entreprise Jura PVC est retenue pour la somme de 7910.40 €.

- Voté à l'unanimité

- La chaudière de la Trésorerie fait de plus en plus de bruit et est vieille. Le changement est envisagé. Toutefois il serait judicieux de mettre deux chaudières, au cas où le logement situé au 1<sup>er</sup> étage nous serait redonné.

- La chaudière au fuel du gymnase devra également être remplacée.

- **VOIRIE :**

- Achat de panneaux (investissement) et marquage au sol.

- Réfection de tampons des regards pluviaux pris en charge par la commune et de regards d'assainissement par la Sogedo.

- Les ampoules de l'éclairage public seront remplacées par des leds. Cette opération se fera par tranches.

- Suppression du tourne-à-gauche sur la route du Deschaux au niveau de la route de Saint- Baraing.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- L'association des parents d'élèves nous a adressé un courrier demandant s'il est envisageable, le dimanche 25 juin 2017 lors du vide-grenier, de fermer à la circulation la RD 469 (du 9 au 39 Grande Rue) de 5h à 19h. Une réponse négative leur sera envoyée.

- Rappel des élections présidentielles les dimanche 23 avril et 7 mai 2017 de 8h00 à 19h00. Tout citoyen inscrit sur la liste électorale de la commune peut tenir le bureau de vote. Seul le Président du bureau de vote doit être un élu.

Ouverture de séance : 19H30

Clôture de séance : 21H30



Le Maire  
Chantal TORCK

*Chantal*